

## Écoute

SOS Homophobie

01 48 06 42 41 / [sos-lyon@sos-homophobie.org](mailto:sos-lyon@sos-homophobie.org)

Centre LGBTI+ Lyon

0805 030 450 / [contact@centrelgbtilyon.org](mailto:contact@centrelgbtilyon.org)

## Hébergement

**Le Refuge** : Hébergement temporaire (jeunes adultes)

Pour les personnes seules et les familles  
**Samu Social (115) et Maison de la veille sociale**

**Centre LGBTI+ Lyon**: hébergement d'urgence

## Prévention, Dépistage

Aides Lyon

06 19 42 44 62 / [rhone.alpes@aides.org](mailto:rhone.alpes@aides.org)

En cas d'agression, RDV aux urgences d'un hôpital.

## Conseil juridique

Ravad

06 17 55 17 55 / [www.ravad.org](http://www.ravad.org)

**Maisons de la justice et du droit**

8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, Bron, Villeurbanne, Vénissieux,

Rillieux, Vaulx-en-Velin...

[www.cdad-rhone.justice.fr](http://www.cdad-rhone.justice.fr)

## Orientation, accompagnement, suivi...

Maisons de la métropole

57 points d'accueil sur l'ensemble du territoire métropolitain

<https://www.grandlyon.com/services/trouver-une-maison-de-la-metropole.html>

**Le MAS accueil & accompagnement victimes**

[www.mas-asso.fr](http://www.mas-asso.fr)

[infodroitsvictimes@mas-asso.fr](mailto:infodroitsvictimes@mas-asso.fr)

04 78 60 00 13

## Vos contacts

**Collectif Fiertés en Lutte**

[www.fiertes.net](http://www.fiertes.net)

**SOS Homophobie**

01 48 06 42 41

[sos-lyon@sos-homophobie.org](mailto:sos-lyon@sos-homophobie.org)

**Migrations, Minorités Sexuelles et de Genre**

[contact@asso2msg.org](mailto:contact@asso2msg.org)

[asso2msg.org](http://asso2msg.org)

**Chrysalide**

[chrysalidelyon.free.fr](http://chrysalidelyon.free.fr)

[chrysalidelyon@yahoo.fr](mailto:chrysalidelyon@yahoo.fr)

*accompagnement des personnes Trans*

**Commission Trans**

centre LGBTI+ Lyon

[trans@centrelgbtilyon.org](mailto:trans@centrelgbtilyon.org)

**David & Jonathan**

[www.davidetjonathan.com](http://www.davidetjonathan.com)

[contact.lyon@davidetjonathan.com](mailto:contact.lyon@davidetjonathan.com)

*spiritualité*

**Centre LGBTI+ Lyon**

19 rue des Capucins - 69001 Lyon

[www.centrelgbtilyon.org](http://www.centrelgbtilyon.org)

[contact@centrelgbtilyon.org](mailto:contact@centrelgbtilyon.org)

**Permanence écoute du centre LGBTI+  
ligne anonyme et gratuite,  
chaque mercredi de 18h00 à 21h00**



# Violences, harcèlement, injures...

■ Mémo pratique à l'usage des victimes d'agressions et de discriminations LGBTIphobes.



L'État et les collectivités

s'engagent pour l'égalité !



## COMMENT FAIRE ?



### **Vous avez été agressé.e. physiquement**

#### **1. Obtenez un certificat médical**

Il est indispensable d'avoir un **certificat médical** précisant la nature et la gravité des lésions ainsi que la durée de l'incapacité totale de travail (ITT).

Pour une meilleure reconnaissance devant les tribunaux, adressez-vous de préférence aux **services d'urgence**. N'hésitez pas à prendre ou faire **prendre des photos** de vos blessures.

**L'incapacité totale de travail (ITT)** au sens du droit pénal, qui sera utilisée pour faire condamner l'agresseur.se, est plus restrictive que celle d'incapacité temporaire partielle (ITP) ou arrêt de travail utilisée par les médecins de ville.

#### **2. Rassemblez les noms et coordonnées des éventuels témoins en vue de leurs témoignages**

#### **3. Déposez plainte**

Il est conseillé de déposer plainte **au plus tôt** au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie les plus proches.

Lors de la plainte, **signalez le caractère homophobe ou transphobe** en précisant les termes et propos précis : il s'agit d'une **circonstance aggravante** qui permet de faire condamner plus lourdement l'agresseur.se.

En vertu de l'article 15-3 du code de procédure pénale, **aucun commissariat ou brigade de gendarmerie ne peut refuser d'enregistrer une plainte**. La main courante n'est pas suffisante pour donner une suite.

**Les administrations s'engagent à bien vous recevoir**. En cas de difficulté n'hésitez pas à **contacter les associations** qui vous aideront à interpellier les autorités compétentes (Procureur de la République DDSP, groupement de Gendarmerie, Préfet...).

#### **4. Relisez la plainte**

Faites des **corrections** si nécessaire, et **demandez un exemplaire de votre dépôt plainte** complet. Vérifiez la précision des propos transcrits et la mention du caractère LGBTIphobe.

En cas d'oubli dans la plainte initiale, il est **possible de revenir compléter** sa déposition.

#### **5. Vidéoprotection**

Les images de vidéoprotection lorsqu'elles existent sont essentielles à la procédure. Elles sont conservées au maximum 1 mois (pas de délai minimum).

Lors du dépôt de plainte, demandez à l'officier de police judiciaire de vérifier si le secteur de l'agression est **couvert par la vidéoprotection** de façon à ce que la réquisition des images puisse être engagée.

#### **6. Ne restez pas seul.e**

Pour parler, pour avoir des réponses à vos questions, pour être accompagné.e dans vos démarches (santé, dépôt de plainte), des associations peuvent vous aider et vous orienter vers des avocats. Leurs coordonnées sont dans ce guide.

Si les circonstances aggravantes ne sont pas retenues ou que le Procureur classe sans suite, on peut, avec un avocat, faire soit une citation directe, soit une plainte auprès du doyen du juge d'instruction avec constitution de partie civile de la victime.



### **Vous avez été agressé.e sexuellement**

#### **1. Conservez les éléments de preuve le plus tôt possible**

Pour conserver les éléments de preuve : **ne pas se laver et mettre les vêtements portés dans un sac plastique bien fermé**.

#### **2. Rendez-vous immédiatement aux urgences de l'hôpital et faites constater les traces de l'agression**

Le médecin vous proposera un **dépistage et une prise en charge adaptée** si nécessaire, pour vous protéger des infections sexuellement transmissibles (sida, hépatites...) et/ou pour éviter une grossesse.

#### **3. Déposez plainte comme indiqué au point 3. précédent**

#### **4. Ne restez pas seul.e**

Pour parler, pour avoir des réponses à vos questions, **pour être accompagné.e** dans vos démarches (santé, dépôt de plainte), des associations peuvent vous aider et vous orienter vers des avocats. Leurs **coordonnées** sont dans ce guide.

À l'hôpital, le médecin qui vous a accueilli peut vous orienter vers un **psychologue hospitalier**. En dehors de l'hôpital, vous pouvez contacter les **centres médico-psychologiques (CMP)** de votre quartier. Certaines associations proposent une prise en charge psychologique.

Si vous avez été victime d'une agression sexuelle il y a longtemps et n'avez pas pu réaliser les étapes 1 et 2, sachez qu'un recours légal est toujours possible ainsi que le soutien d'associations et de psychologues. Vous n'êtes pas seul.e-s.



### **Vous avez été injurié.e ou diffamé.e**

**L'injure** : il s'agit de toute expression outrageante, terme de mépris ou invective qui ne contient l'allégation d'aucun fait. C'est là toute la différence avec la diffamation.

**La diffamation** : il s'agit de toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne. Elle est également caractérisée si elle vise une personne non expressément nommée mais identifiable (par exemple, si on indique sa fonction ou suffisamment de caractéristiques pour l'identifier).

#### **1. Recueillez des preuves**

Il est impératif de récolter **autant de preuves que possible** (enregistrements, captures d'écran, témoignages, etc.).

#### **2. Déposez plainte**

Il faut, au plus tôt, **déposer plainte** au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie les plus proches comme indiqué précédemment.

#### **3. Prévenez vos proches afin de ne pas être isolé.e et de recueillir des témoignages**

N'hésitez pas à **contacter les associations** si vous faites face à des appels téléphoniques malveillants, de la provocation, un outing, des menaces, une violation de votre vie privée, etc.